



MAIRIE D'OUVEILLAN
11590

N° 2024-245

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

RUE DE LA COOPÉRATIVE

Le Maire de la commune d'Ouveillan

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, à L 2213-6,
- Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R411-8, et R 417-10,
- Vu** le Code de la Voirie Routière,
- Vu** le décret N°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée du stationnement dans les agglomérations et les textes pris par son application.

Considérant que des travaux de remplacement de transformateur électrique, nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du mercredi 27 novembre 2024 au vendredi 29 novembre 2024.

ARRÊTÉ

- Article 1^{er}** La circulation et le stationnement seront interdits pendant la durée des travaux rue de la coopérative du mercredi 27 novembre 2024 au vendredi 29 novembre 2024.
- Article 2** La signalisation, la mise en sécurité et les déviations nécessaires seront assurées et maintenues par la société **EIJP FAUCHE** durant la totalité des travaux.
- Article 3** Seul aura droit de stationner et de circuler, à la-dite adresse les véhicules de la société **EIJP FAUCHE**.
- Article 4** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 5** Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour une mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment l'article R 417-10.
- Article 6** La société **EIJP FAUCHE** s'engage à procéder à l'affichage sur les lieux une semaine avant le début de l'événement.
- Article 7** Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur l'A.S.V.P. et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Ouveillan, le 22 novembre 2024

Le Maire
Jean-Antoine VILLEGAS

Publié le 22 novembre 2024
Le Maire
Jean-Antoine VILLEGAS

